

Commission de Suivi de Site de Port-Jérôme

Compte rendu de la réunion n°17

Lundi 11 octobre 2021

Maison de l'intercommunalité - Lillebonne



ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège des administrations de l'État

ARS	Monsieur le directeur - Excusé
DDTM Eure	-
DDTM Seine – Maritime	-
DIRECCTE Normandie	-
DREAL Normandie	Olivier MORZELLE, excusé, représenté par Nathalie VISTE
Gendarmerie Nationale (27)	Adjudant-Chef JOUVIN
Gendarmerie Nationale (76)	-

Police Nationale (76)	Philippe LESAGE
Préfecture de l'Eure	Monsieur le Sous-Préfet de Bernay, excusé
Préfecture de la Seine Maritime	Monsieur le Préfet, excusé
SAMU du Havre (76)	Richard PETIT
SDIS 27	-
SDIS 76	Martin LAMBERT
SIRACED – PC de la Seine Maritime	Ludivine BLOQUEL
Sous-Préfecture du Havre	Vanina NICOLI

Collège des élus des collectivités territoriales ou EPCI

Communauté de communes Roumois Seine	-
Conseil Régional Normandie	-
Caux Seine agglo	Roger BERGOUGNOUX
Département de l'Eure	-
Département de la Seine Maritime	Muriel MOUTIER-LECERF excusée
Mairie de Lillebonne	Damien AUBE excusé et représenté par Luc MARECHAL

Mairie de Port-Jérôme sur Seine	Virginie CAROLO, excusée, représentée par Patrick BAUDELLOT
Mairie de Petiville	-
Mairie de Quillebeuf sur Seine	Madame DELAMOTTE
Mairie de St Aubin sur Quillebeuf	-
Mairie de St Jean de Folleville	-

Collège des riverains des installations classées ou association de protection de l'environnement

AEPJR	Jean-Philippe PETIT
Air Liquide Hydrogène	Christophe GRILL excusé
APDILE	Patrick WALCZAK
Axiplast	Abdelatif ELHALLAL
Caux Seine Développement	Virginie CAROLO - Excusée
CCI Seine Estuaire	-
Ecochoix	Thierry LECERF
Ecologie pour Le Havre	Annie LEROY
Éducation nationale	Anne CARDOEN
Énergie Plus	-
ExxonMobil Chemical France Site LPP	-

FCPE	-
Haropa Port de Rouen	-
Hisa Ingenierie	-
France Nature Environnement	-
Logistique France	-
LRBS	-
Oxygène Estuaire	Mickaël BARON
PEEP	Patricia MERHANT-SOREL
Sonotri	-
Sos Estuaire	-
Trapil	Armand DUCHEMIN

Collège des exploitants des installations classées ou organismes professionnels les représentants

Arlanxo Elatomères	Cyrille LESCANNE
Cabot Carbone	-
Eco Huile	Julien BAILLON excusé et représenté par Noël RECHER
Esso Raffinage SAS	Edoardo MIRGONE - Excusé
ExxonMobil Chemical France	Hervé BROUHARD – Excusé

Oréade	-
Primagaz	-
EPR	Noël RECHER
Sevede	-
Tereos Starch & Sweeteners Lbn	Maxime BESSONNET

Collège des salariés des installations classées

CSE CABOT CARBONE	-
CSE/CSSCT ExxonMobil	Sébastien CHAMUSARD excusé et représenté par Philippe MOCQ
CSSCT Esso Raffinage	Eric CAUDRELIER
CHSCT Arlanxo Elatomères	-
Eco Huile	Thierry LECERF
Oreade	-

Primagaz	Maël GUYOMARCH
EPR	-
CSE Tereos Starch & Sweeteners Lbn	-
CFDT	-
CFE-CGC	-
CFTC	-
CGT	Germinal LANCELIN
FO	Régis MEHRANT-SOREL

Collège des personnalités qualifiées

Agence de l'eau	Michel REVEILLERE - Excusé
Atmo Normandie	Véronique DELMAS excusée, représentée Jérôme CORTINOVIS

Conseil de développement Caux Seine agglo	Loïc PATIN
France Chimie	-
UFIP	Marc GRANIER - Excusé

Invités

Caux Seine agglo	Hélène BRIFFAULT Rachel CARDON Maritxu PENEZ
Département de la Seine Maritime	Frédéric LE CAM Benoît SILVESTRE
Education Nationale	Sandrine DELAUNAY

ExxonMobil Chemical France	Bernard DELALANDRE Olivier DUMAS - Excusé
Mairie de Quillebeuf sur Seine	Philippe VAST
Oril Industrie	Julien NORMAND
Sous-Préfecture du Havre	Xavier BAUDE

Compte rendu rédigé par Caux Seine agglo, service risques majeurs, validé par les membres du bureau de la CSS présents et par les intervenants.

Liste de diffusion du compte-rendu :

1. Membres de droit de la CSS (cf. : arrêté préfectoral du 5 novembre 2013),
2. Et/ou représentants présents le 11 octobre 2021.

ORDRE DU JOUR

- Introduction par Madame Vanina NICOLI, Présidente de la CSS de Port-Jérôme, Sous-Préfète du Havre
- Approbation du compte rendu du comité du 10 mai 2021

1. **Bilan et faits marquants du site industriel de Port-Jérôme depuis la dernière commission**, par Nathalie VISTE, DREAL Normandie et les établissements industriels
 - Incidents par les établissements concernés
 - Nouveautés réglementaires par un représentant de la DREAL
2. **Bilan des systèmes de gestion de la sécurité 2020**, par Jean Philippe PETIT, AEPJR
 - Bilan global des entreprises Seveso seuil haut
3. **Retour d'expérience de l'exercice PPI de Port-Jérôme**, par Ludivine BLOQUEL, Siraced PC
4. **État d'avancement du PPRT de Port-Jérôme**
 - Plan de mise à l'abri des activités économiques, par Maritxu PENEZ, AEPJR
 - Modes doux sur les RD 110 / RD 173, par Benoit SILVESTRE, Département de la Seine Maritime
5. **La Fiche d'Intervention Rapide en Entreprise FIRE**, par Martin LAMBERT, SDIS 76
6. **Communication : Les Rendez-vous majeurs**

GLOSSAIRE

AEPJR	Association des entreprises de Port-Jérôme et sa région	PCS	Plan communal de sauvegarde
BARPI	Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industriels	PMA AE	Plan de mise à l'abri des activités économiques
CSE	Comité social et économique	POI	Plan d'opération interne
CSS	Commission de suivi de site	PPI	Plan particulier d'intervention
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer	PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
DGPR	Direction générale de la prévention des risques	SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	SIRACED	Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de la Protection Civile
ETARE	Établissements répertoriés	PC	
PC	Poste de commandement	SO₂	Dioxyde de soufre

INTRODUCTION PAR MADAME VANINA NICOLI, PRÉSIDENTE DE LA CSS DE PORT-JÉRÔME, SOUS-PRÉFÈTE DU HAVRE

Madame La Sous-Préfète du Havre accueille les membres de la commission de suivi de site de Port-Jérôme.

Le caractère confidentiel des présentations est rappelé à tous les membres de la CSS de Port-Jérôme.

Le compte-rendu de la CSS du 10 mai 2021 est approuvé.

1. BILAN ET FAITS MARQUANTS DU SITE INDUSTRIEL DE PORT-JÉRÔME DEPUIS LA DERNIÈRE COMMISSION, par Nathalie VISTE, DREAL Normandie et les établissements industriels

- **Incidents par les établissements concernés, Jean Philippe PETIT**

Un POI a été déclenché suite à un départ de feu localisé sur un échangeur de l'unité de distillation 2 d'Esso Raffinage le 7 septembre 2021 : cet équipement permet d'échanger de la chaleur entre un fluide chaud et un fluide froid. L'unité est située géographiquement au centre de la plateforme ExxonMobil. L'évènement a lieu sur une structure en hauteur.

Une fuite au niveau d'un échangeur s'est déclarée, libérant des hydrocarbures (brut/coupe pétrolière) à environ 30 bars et 280°C, occasionnant un feu.

L'évènement s'est déclaré à 2h27. Le POI sectoriel bloc est déclenché à 2h35. Il n'y a pas de blessé. Le PC exploitant est opérationnel à 3h. Les eaux incendie sont utilisées en grande quantité. Elles sont détournées vers un bac de stockage afin de permettre leur traitement avant leur rejet en Seine. Un tapis de mousse est mis en place. Le feu est éteint à 3h45. La fuite est totalement isolée à 3h55.

Près de 20 pompiers professionnels et volontaires du site ont participé à la gestion de l'évènement.

Aucune odeur n'était perceptible à l'extérieur du site : une vérification a été réalisée par les personnels présents sur site. Divers points de surveillance sont mis en place dans les fossés ainsi que les radiers.

Le POI est levé à 5h25.

L'incident est lié à la défaillance d'un joint. Le service inspection du site étudie 3 possibilités : la qualité de la charge, les variations de température et l'état de la portée du joint (planéité qui permet d'assurer le contact).

Cet événement n'a pas eu de conséquences environnementale ou humaine. Les quantités de matières dangereuses libérées sont cotées 1 sur l'échelle du Barpi et les conséquences économiques sont cotées 4.

Vanina NICOLI demande si cela génère une vérification sur des équipements équivalents sur le site ? Jean Philippe PETIT confirme que des analyses sont menées sur les échangeurs similaires soumis à des ruptures de charge et de température.

- **Nouveautés réglementaires, Nathalie VISTE, DREAL Normandie**

Il est rappelé que les liens sont actifs dans le document transmis au préalable. Ils renvoient sur le site de référence Aida.

- Guide de lecture des textes "liquides inflammables" - Partie A : il définit le périmètre
- Guide de lecture des textes "liquides inflammables" - Partie C : il est dédié aux récipients mobiles, qu'ils soient stockés en intérieur ou en extérieur.
- Guide relatif aux liquides et solides liquéfiables combustibles : un protocole expérimental a été défini pour déterminer le caractère solide liquéfiable combustible ou liquide combustible d'un produit car il n'existe pas de définition auparavant.
- Guide relatif aux liquides et solides liquéfiables combustibles : base de données de liquides et solides liquéfiables combustibles : il s'agit d'une première
- Guide entrepôts : ce guide est régulièrement mis à jour avec de nombreux exemples pour comprendre comment s'applique cette réglementation.

Germinal LANCELIN s'interroge sur les toits en fibrociment dans les industries. Nathalie VISTE précise qu'il n'y a pas de réglementation supplémentaire mais cela peut faire partie des informations transmises aux pompiers lors de leur intervention.

Il s'interroge aussi sur les stockages mobiles. Il est difficile d'avoir un niveau de détail qui discrimine les gros stockages des stockages équivalents en petits contenants.

Les installations seront mises progressivement aux normes.

- Décret du 30/07/21 : application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière d'environnement. Ce texte contient des mesures d'amélioration :
 - Communication des non-conformités majeures dans le cadre du contrôle périodique des installations classées soumises à déclaration
 - Instruction du permis de construire et de la demande d'enregistrement relatif à une installation classée
 - Servitudes pour les installations classées
 - Produits et équipements à risques, constatation des limites du domaine public maritime
- Décret du 29/06/21 : réformes en matière d'évaluation environnementale et de participation du public dans le domaine de l'environnement

Pour la loi et le décret sur l'Accélération et Simplification de l'Action Publique ASAP : se référer aux présentations de la DGPR : <https://www.ecologie.gouv.fr/direction-generale-prevention-des-risques-dgpr>

Annie LEROY donne l'exemple d'une enquête publique récente disponible dans une seule mairie en format papier. Tous les éléments y étaient mais sa consultation n'était pas aisée. La simplification était bien trop poussée.

Nathalie VISTE précise que les enquêtes publiques seront de plus en plus au format dématérialisé, accessibles depuis le site internet de la Préfecture de Seine-Maritime¹.

- Décret du 16/04/21 : prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement

Le décret du 16/04/21 pris en application de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire s'applique aux sites de production, de manipulation et de transport de granulés de plastiques industriels. Sont entre autres prévues, des inspections régulières par des organismes certifiés indépendants.

Les granules concernés sont de taille allant de 0.1 mm à 1 cm.

Mickael LEBARON demande si la réglementation a évolué pour imposer l'obligation de bâcher les camions qui transportent des déchets. Nathalie VISTE précise que cette obligation peut être indiquée dans les arrêtés préfectoraux d'exploitation déjà existants afin d'éviter les envols de matières diverses sur le site et à l'extérieur. Il suffirait d'appliquer la réglementation existante sans en créer une nouvelle.

2. BILAN DES SYSTÈMES DE GESTION DE LA SÉCURITÉ 2020, par Jean Philippe PETIT, AEPJR

- **Bilan global des entreprises Seveso seuil haut**

Le bilan détaillé a été transmis aux membres de la CSS de Port-Jérôme au préalable de la réunion. Les informations qui y sont partagées sont confidentielles.

Ce bilan concerne les 6 entreprises Seveso seuil haut, par obligation réglementaire.

Plusieurs entreprises se sont équipées d'écrans flottants installés sur des bacs contenant des liquides inflammables afin de limiter les émissions de composés organiques volatils. Ces écrans agissent comme des couvercles au contact du liquide et permettent également de limiter les odeurs.

Germinal LANCELIN souligne que les industriels ont une obligation de résultat et pas de moyen. Il ne faut pas que le montant des investissements vienne au-dessus des résultats qui sont attendus. Vanina NICOLI précise qu'il s'agit effectivement d'une demande réglementaire dans le format du SGS.

Les industriels se sont équipés de canisters mutualisés et mis à la disposition du SDIS pour pouvoir effectuer des prélèvements dans l'air lors d'incidents. Cette organisation a été mise en place à l'échelle de la plateforme industrielle en y associant Oril et Revima et les services du SDIS

¹ [Voir le site de la préfecture de Seine Maritime](#). NDLR

Annie LEROY s'interroge sur les plaques anti-odeurs. Jean Philippe PETIT précise qu'il s'agit de plaques équivalentes à du charbon actif.

Pendant toutes les périodes de confinement en 2020, la DREAL a poursuivi ses inspections en se rendant davantage encore dans les entreprises. La DREAL a ainsi eu une activité importante sur les entrepôts de stockage, sur les études de dangers et les bacs de stockage. Vanina NICOLI précise que ces thématiques sont issues du plan de contrôle annuel.

Un incident est recensé en 2020 contre 4 en 2019. Cet évènement avait été partagé en CSS. Il s'agissait d'un dépassement des émissions de SO₂ sur l'unité de traitement des gaz soufrés suite à bouchage. 5 sites sont sans incident en 2020.

La crise sanitaire a impacté certaines activités de formation. Ainsi, le nombre de personnes formées a légèrement diminué tant à cause de la fermeture d'organismes de formations que par le nombre moindre de demandes. Les accueils sécurités se font de plus en plus de façon digitalisée et non en séquence plénière et académique.

Les principaux thèmes des formations sont la lutte incendie, le risque chimique, l'organisation des plans d'urgences, les transports de matières dangereuses ...

Dans les objectifs de réduction des risques à la source en 2021, 3 grandes problématiques sont traitées par les industriels Seveso : réglementaire, environnement et prévention des risques. Une grande partie concerne la cartographie des risques et la stratégie incendie. L'incendie de Lubrizol / Normandie Logistique a remis à plat certaines pratiques.

Les tronçons de tuyauteries enterrées sont inspectés régulièrement afin de consolider la prévention des risques. Frédéric LE CAM s'interroge sur les canalisations enterrées. Jean Philippe PETIT explique qu'elles sont souvent dans des fourreaux lors des passages de routes. Ces conditions peuvent entraîner des corrosions spécifiques.

L'administration encourage à l'optimisation de la ressource en eau. Les zones Industrielles de Port-Jérôme et du Havre bénéficient de l'accès à une usine d'eau industrielle ce qui permet aux entreprises de minimiser les prélèvements dans les nappes souterraines quand la qualité de l'eau industrielle est compatible avec l'utilisation. Les entreprises œuvrent également aux économies d'énergie, à la réduction des pertes vapeurs, ...

De nombreux sites travaillent sur la formation à la performance humaine : il s'agit d'intégrer l'erreur humaine dans les systèmes de prévention en mettant en place des barrières pour éviter d'arriver à l'accident.

Monsieur LECERF pose la question des plans inondation. Jean Philippe PETIT précise qu'il s'agit d'une mise à jour de la situation mais les entreprises n'en sont pas à anticiper la marée du siècle. Les entreprises sont situées dans la plaine alluviales mais la défection des grandes plaines chargées d'absorber les pluies intenses ne se fait pas sentir sur Port-Jérôme.

Germinal LANCELIN demande si les nouvelles installations sur Port-Jérôme 2 sont réhaussées. ExxonMobil se retrouve en contrebas par rapport à ces nouvelles installations. Nathalie VISTE, ne dispose pas des informations. Vanina NICOLI propose qu'une intervention spécifique de la DDTM soit réalisée pour parler de ce sujet.

Annie LEROY souligne que les biomédias utilisés dans les stations d'épuration seront à jeter correctement dans les filières adaptées.

Mickaël BARON demande des compléments sur les actions mises en œuvre suite à l'incident de juillet 2018. Jean-Philippe PETIT rappelle que cet incident avait pour origine des câbles électriques. Cette défaillance a été identifiée et de nouvelles techniques ont été mises en place pour identifier les zones vulnérables sur les câbles haute tension.

Les principales activités de l'AEPJR en 2021 portent sur 4 thèmes :

- Développement durable : capture du CO₂, épuration puis liquéfaction pour stockage
- Énergie fatale : discussions en cours pour optimiser la récupération de chaleur et créer un réseau de chaleur au sein de la zone industrielle et minimiser les pertes énergétiques

- L'industrie une chance pour moi : promotion des métiers de l'industrie au sein des établissements scolaires
- Mise à l'abri, réponse à l'urgence : communication d'urgence, ...

3. RETOUR D'EXPÉRIENCE DE L'EXERCICE PPI DE PORT-JÉRÔME, par Ludivine BLOQUEL, Siraced PC

L'exercice a été organisé le 1^{er} juillet 2021. La présentation n'a pu être envoyée au préalable car la réunion de restitution avec l'ensemble des services et organismes participants s'est tenue le 4 octobre 2021.

Les objectifs de l'exercice étaient ambitieux en particulier :

- Alerte et diffusion de l'alerte entre les services, intégrant le département de l'Eure
- Tester le document de planification, son articulation POI/PPI, et les structures de commandement
- Faire participer directement la population, favoriser l'acculturation du risque
- Expérimenter la perception d'une alerte de la préfecture, reçue par SMS

Le périmètre de danger théorique était d'environ 3km : il s'agit du scénario majorant susceptible de faire participer le maximum de population. Ce rayon impacte 6 communes sur les 9 concernées par le PPI, et environ 9 000 habitants sur les 26 000 du PPI.

Le document présenté en séance contient l'ensemble du chronogramme de l'exercice.

La communication en phase préparatoire a été riche : réunion publique diffusée sur You Tube, flyers, articles de presse ...

La communication pendant l'exercice était un objectif phare. Elle s'est avérée complexe car de nombreux outils étaient testés. Lors des prochains exercices, cet objectif sera systématiquement testé avec la possibilité également de réaliser une pression médiatique simulée.

Un film pédagogique sur l'exercice a été réalisé par Caux Seine aggro².

Le Siraced PC estime qu'il est nécessaire d'avoir moins d'objectifs sur un temps d'exercice inférieur à une demi-journée car il est difficile de tout tester en 3 heures tout en étant avec des délais d'alerte et d'intervention réels.

Germinal LANCELIN s'interroge sur l'arrivée des secours. Bernard DELALANDRE explique qu'ils ont tenu compte de l'emplacement de l'accident au nord de la plateforme pour arriver par le RD173 puis RD110 sud.

La Préfecture de la Seine Maritime a expérimenté la perception d'une alerte SMS auprès d'un panel d'une 50aine de volontaires. Globalement ce sont des personnes bien impliquées dans l'exercice ou sur le territoire autour de la zone industrielle, ce qui peut biaiser les résultats. À l'issue de l'exercice, un questionnaire a été envoyé afin d'évaluer la perception des participants. Le rapport complet est en cours de rédaction par l'université d'Avignon. Parmi les premiers retours d'expériences, on retrouve les éléments suivants :

- Privilégier le format court si la situation est urgente et le format long par la suite
- Indiquer au plus vite la nature de l'incident, sa localisation et la consigne la plus importante (ex : mise à l'abri)
- S'assurer de la légitimité de l'émetteur ...

Sandrine DELAUNAY regrette que les téléphones des directeurs des établissements scolaires n'aient pas reçu les SMS d'alerte. Les sirènes sont peu audibles ; elles n'ont pas été entendues par les écoles de ND de Gravenchon. Ces écoles n'ont reçu qu'une information de fin d'alerte par SMS. La préparation avait pourtant été importante. Les directeurs sont donc inquiets de ne pas avoir reçu l'alerte venant de leur hiérarchie. Les écoles de Port-Jérôme sur Seine ont par contre bien reçu un message de Mme le Maire.

² <https://www.youtube.com/watch?v=IQ2t0jWybl8&feature=youtu.be>

Anne CARDOEN souhaite s'assurer qu'en cas d'accident réel ou même d'un exercice, l'Éducation Nationale informera bien les écoles concernées.

Ludivine BLOQUEL souligne que ce point a été abordé par la DSDEN lors de la réunion de retour d'expérience du 4 octobre. La rapidité du scénario d'exercice a pu perturber le déroulé. La DSDEN a identifié que dans un tel cas, le SMS d'alerte aurait été envoyé 30 min après le déclenchement des sirènes. Les élèves auraient donc déjà entendu les sirènes et se seraient mis à l'abri. La DSDEN a donc jugé opportun ici de ne pas envoyer ces alertes SMS pour un exercice prévu pour durer au maximum 1 heure pour les écoles. Dans un cas réel, l'alerte SMS aurait bien entendu été diffusée en complément des sirènes. L'exercice a été joué avec la météo réelle : n'ont été concernés que les établissements sous le vent donc ici vers ND de Gravenchon ce qui explique que toutes les communes n'ont pas été concernées par l'exercice.

Annie LEROY explique avoir rencontré les universitaires. La question de la langue dans laquelle on s'exprime est aussi très importante pour toucher le plus grand nombre. Ludivine BLOQUEL confirme que ce point a été clairement identifié.

Vanina NICOLI regrette qu'il y ait eu si peu de participants au panel de SMS. Le cell broadcast n'est que l'outil : la technologie est disponible, elle sera déployée, testée ... Mais ce qui compte c'est ce qui va être émis réellement. Le cell broadcast est un outil invasif qui va perturber la vie quotidienne en agressant l'utilisateur qui aura alors son acuité très réduite : qu'est-ce qui est perçu ? qu'est-ce qui est compris ? ... Il faudra y porter une attention particulière. La crédibilité de l'émetteur doit être entretenue en permanence et pas uniquement lors d'un accident.

Patricia MEHRANT-SOREL indique que la date du 1^{er} juillet n'était pas la plus appropriée car il y avait déjà des élèves partis en vacances. En effet, à la suite de la crise COVID, les familles étaient plutôt très pressées de partir. Vanina NICOLI explique que ce n'est pas la date initiale : l'exercice a été reporté à plusieurs reprises. Ce choix est assumé. La date n'a pas été idéale. Elle a été compensée par des communications poussées. Mais un nouveau report aurait eu des conséquences plus importantes encore.

Richard PETIT ajoute qu'il est nécessaire de prendre en compte les réseaux sociaux dans la communication pour diffuser des informations fiables, vérifiées contre les rumeurs et fausses informations. Vanina NICOLI confirme que c'est un fléau avec deux dimensions. Une crise nationale permet le déploiement de structures solides. Lors des crises locales, la force de frappe est plus limitée dans les premiers temps de la crise. La puissance publique doit donc se doter de community managers dont c'est le métier. La chaîne de décision de la communication est aussi percutée par l'utilisation des réseaux sociaux. Auparavant, la cellule de crise se réunissait pour décider conjointement du plan de communication. Aujourd'hui, il faut accepter de faire une communication rapide, et brève et incomplète dans les premiers temps de la crise. Le second temps étant de construire une communication plus complète et plus ciblée. Cette présence permanente sur ces réseaux permet de maintenir la crédibilité de l'émetteur.

4. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PPRT DE PORT-JÉRÔME

- **Plan de mise à l'abri des activités économiques, Maritxu PENEZ, pour l'AEPJR**

Les entreprises situées en zone grisée, rouge et bleu foncée ont l'obligation d'établir un plan de mise à l'abri. Le délai allait jusqu'au 7 août 2019 soit 5 ans pour les réaliser. L'AEPJR a pour mission d'animer ce dispositif et elle réalise une réunion annuelle étendue à toute la plateforme industrielle dans un objectif d'acculturation de l'ensemble des entreprises. Dans le cadre du PPI, les entreprises ont de toute façon tout intérêt à le réaliser même si elles n'ont pas l'obligation au titre du PPRT.

Le plan de communication d'urgence sera testé la première semaine de décembre 2021.

Aujourd'hui, 57% d'entreprises ont établi leur PMA soit 25 sur les 44 entreprises concernées. Il existe une vraie dynamique locale sur ces réalisations.

Suite à l'exercice, un questionnaire a été adressé à toutes les entreprises de Port-Jérôme pour évaluer les déclenchements de PMA. Globalement 74% des répondant ont déclenché leur plan dont certains n'ont pas l'obligation.

Des questionnements très précis se posent sur l'élaboration de ces plans. Par exemple, l'entreprise qui amène les wagons dans les entreprises Seveso arrive à protéger ses agents quand ils sont dans l'agence. Par contre quand ils sont dans la locomotive, ils ne savent pas quelle réponse apporter.

Les sirènes ont été globalement perçues. Il existe tout un panel de canaux d'alerte, jusqu'à 4 moyens différents. Il faut coordonner ces différents panels car ils sont déclenchés avec une réactivité différente et ils n'ont pas la même efficacité : la sirène et les SMS sont rapides, simples et efficaces. Le mel prend plus de temps et pourrait venir confirmer l'alerte principale avec un contenu plus détaillé.

Le rôle de l'AEPJR s'est posé : l'association n'a pas pour mission de faire de l'alerte par contre elle pourrait passer de l'information au fil de l'évènement comme les structures de commandement mises en place, les canaux d'informations officielles, ...

Se pose aussi la question du lien avec l'extérieur lorsque les entreprises sont à l'abri. Des réflexions sont en cours avec les communes pour qu'elles recueillent les informations des entreprises mises à l'abri une fois qu'elles ont déclenché leur PCS.

Jean-Philippe PETIT indique que l'AEPJR a été demander d'accélérer le processus de réalisation. Il y a une volonté des entreprises de le faire mais elles ont besoin d'accompagnement en particulier les plus petites d'entre elles.

- **Modes doux sur les RD 110 / RD 173, Benoit SILVESTRE, AEPJR**

Le PPRT interdit le passage des véhicules en transit dont les modes doux sur la RD110. Il prescrit un aménagement le long de la RD81 et la RD173. Une opportunité avait été identifiée sur la RD373 qui passe juste au-dessus de la RD81 mais elle a été retirée pour se projeter maintenant uniquement sur la RD81.

Le Département de la Seine-Maritime a étudié l'ensemble du tracé entre le bac et le rond-point RD81/RD173 pour vérifier la mise en œuvre effective en particulier au niveau des giratoires et des entrées des entreprises.

Des interrogations subsistent sur la réduction éventuelle du nombre de voies sur le giratoire pour permettre à l'aménagement cyclable de déboucher directement sur le giratoire RD81/RD173. C'est une pratique qui se fait de plus en plus sur les nouveaux giratoires avec une seule voie d'entrée contre deux auparavant. Il reste une partie de voie à traiter pour assurer la jonction : l'accès se ferait soit par la zone d'activités soit directement depuis la RD81. Le Département aurait voulu tester le dispositif à cet endroit mais cette section vient d'être modifiée également pour la circulation générale. Les projets sont scindés afin d'avoir des retours d'expériences constructifs.

Sur la RD173, il a été décidé de prendre la chaussée en pleine largeur. Le tapi routier de la RD173 va donc être entièrement refait.

La réalisation sera à l'identique avec maintien du terre-plein central même s'il n'y a pas d'obligation réglementaire. Cette route est particulière du fait de son trafic et de son profil en travers inhabituel pour une route départementale : c'est la seule de ce type dans tout le département avec un obstacle physique entre les deux voies. Cet obstacle empêche le mouvement de tourne à gauche et il n'est pas prévu de l'enlever.

Une simple ligne continue sera apposée entre la chaussée et la bande dérasée. Les voies seront ainsi accessibles aux pompiers et transports exceptionnels. Cette bande multifonctionnelle permettra aussi d'absorber les écarts des conducteurs.

La piste cyclable ne commence qu'à 1m50 de la ligne de rive actuelle de circulation.

Cela fonctionne aux endroits où il y a le terre-plein central ainsi qu'au niveau des voies ferrées. Il n'y a pas de bande multifonctionnelle à ces endroits-là ni de bande d'arrêt d'urgence.

Le cycliste fait le tour des giratoires sur des emprises latérales en utilisant les ilots d'entrée et sortie pour faire l'entrée en deux temps : les cyclistes s'arrêtent avant de traverser.

Le Département a aussi retravaillé les aménagements à hauteur du bac de Quillebeuf pour intégrer la circulation des vélos. Le nouveau bac sera également équipé d'un système de comptage pour connaître le nombre de vélos qui empruntent la voie tout au long de l'année et pas de manière ponctuelle comme lors des périodes de comptage.

Les travaux sont prévus en 2022 en une seule phase (tapis et signalisation) avec pour objectif d'impacter le moins possible la circulation bien que cela soit complexe.

Le montant des travaux s'élève à 1.5M€HT dans sa globalité.

Madame la Sous-préfète est ravie de voir que le dossier avance. Il a été un peu long au démarrage. Mais il faut parfois être obstiné.

5. LA FICHE D'INTERVENTION RAPIDE EN ENTREPRISE FIRE, par Martin LAMBERT, SDIS 76

Les anciens plans ETARE étaient réalisés par le SDIS et concernaient les établissements notables (industriels, canalisations, hôtels, hôpitaux ...). Compte tenu de leur nombre (environ 800) et de la difficulté de les maintenir à jour, les plans Etare sont recentrés sur des établissements spécifiques (hôpitaux, tunnels ...).

La fiche d'intervention rapide en entreprise (FIRE) intéresse les établissements pouvant avoir besoin de l'intervention des secours. Ils sont élaborés sur volontariat de l'exploitant sauf si l'autorité le demande. Cette fiche permet de faciliter l'intervention des pompiers quel que soit le moment de la journée : accès à l'eau incendie, implantation des zones de rétention, potentielles sources d'incendie, précautions de sécurité, identification des risques et des enjeux ... Il convient néanmoins de ne pas mettre d'informations sensibles car la fiche est ensuite mise à disposition dans une boîte accessible en permanence par les pompiers, de jour comme de nuit.

Le document est créé et maintenu à jour par l'industriel lui-même car il est réalisé facilement avec les outils usuels (suite office) et à moindre coût, que ce soit financier ou en temps de travail. L'objectif affiché est également de permettre aux entreprises de mettre en place une démarche d'identification de leurs risques et une réflexion commune sur ce sujet, si elle n'existe pas déjà.

Vanina NICOLI note que cela représente beaucoup d'informations précises. Il faut s'assurer que le niveau d'information ne devienne pas une béance de sécurité pour les entreprises concernées puisque ce document se veut facilement accessible donc même au grand public.

Pour ce faire, le document indique le strict minimum. Le modèle type du document est disponible auprès du SDIS 76 : gpat.industrie@sdis76.fr . À ce jour, près de 50 entreprises, souvent des PME, souhaitent mettre en place une FIRE.

Pour répondre à la problématique de la sûreté, Richard PETIT propose que la fiche d'intervention soit envoyée sur la tablette des intervenants pompiers. La mise à jour doit cependant être assurée. Une plateforme numérique pourrait répondre à ce point : l'industriel y postant ses informations.

6. COMMUNICATION : LES RENDEZ-VOUS MAJEURS

Caux Seine agglo est intervenue en partenariat avec l'AEPJR aux Rendez-vous Majeurs organisés par Amaris avec le Ministère de la transition écologique et l'Ineris. L'objectif était justement de présenter la démarche partenariale qui existe depuis près de 50 ans autour de Port-Jérôme. Cette démarche permet de se connaître avant les accidents pour travailler conjointement et efficacement lors des accidents.

Les tables rondes peuvent être visionnées sur le site <https://www.rendezvousmajeurs.com/replays>.

Thierry LECERF demande où en est l'intégration de Oril Industrie. Julien NORMAND présent lors de la réunion explique avoir l'honneur de rejoindre la CSS de Port-Jérôme en 2022.

Vanina NICOLI remercie l'ensemble des participants.